

Budget 2021

UN BUDGET D'ENGAGEMENT

Face à la crise sanitaire, le budget 2021 traduit l'engagement de la municipalité d'investir dans tous les domaines.

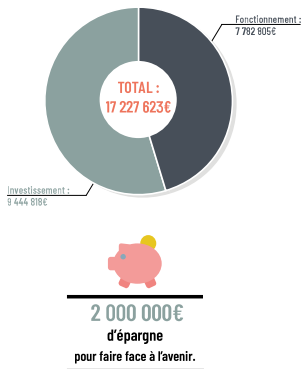
C'est un budget engagé que le maire, Jérôme Laffon, a présenté samedi 27 mars aux élus et au public frouzinois. D'un montant de 17 227 623€, il inscrit un investissement traduisant la détermination de la municipalité à appliquer son programme malgré les restrictions sanitaires.

Parmi les principaux postes, l'ouverture à la rentrée, de la nouvelle médiathèque dont le nom sera choisi par les Frouzinois et le lancement de la création d'un nouveau groupe scolaire pour 2024. A noter également la création d'un budget participatif de 30 000€ pour financer des projets proposés par les citoyens, 250 000€ pour l'action sociale et plus de 90 000€ consacrés à la rénovation des équipements et des bâtiments sportifs suite à l'audit réalisé avec les associations.

A cela s'ajoutent 414 550€ pour les espaces publics et les jardins et le choix de la géothermie pour rafraîchir le centre de loisirs de Bordeneuve.

Malgré ce budget ambitieux, les taux communaux des taxes locales ne seront pas augmentés, le niveau d'endettement de la commune est de trois à quatre fois inférieur à celui de communes comparables. Un signe de bonne santé financière qui autorise un avenir serein. Que ce soit pour l'environnement, la culture, la vie associative, l'aide sociale, l'enfance, la vie économique et la participation citoyenne, le budget traduit en espèces sonnantes et trébuchantes, la forte volonté d'agir dans un contexte pourtant contraint.

Le budget se décompose en deux parties. L'une pour le fonctionnement général de la collectivité (charges diverses y compris celles du personnel communal). L'autre pour l'investissement correspondant à des achats et des travaux que la Ville engage.



LES RECETTES

5 650 805€

Les principales recettes :
Impôts et taxes : 3 692 000€
Dotations : 1 958 805€

Pas d'augmentation du taux des taxes

Les taux communaux restent les mêmes que ceux de 2020.

La suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023 entraîne une perte de recettes pour la commune.

En compensation, la commune perçoit depuis 2021 le produit du foncier bâti des départements.

Ainsi, le nouveau taux de la taxe du Foncier bâti se décompose ainsi :

- Taxe foncière bâtie : 42,49%
- Soit 20,59% taux communal et 21,90% taux départemental 2020
- Le taux de la taxe foncière non bâtie est inchangé : Taxe foncière non bâtie : 113,84 %

150 000 € pour les études du nouveau groupe scolaire
Prévu d'ouvrir en 2024, quatre ans d'études et de travaux seront nécessaires à sa réalisation.

1 761 500 € pour la nouvelle médiathèque
Dans un espace de plus de 600m², la future médiathèque ouvrira ses portes à la rentrée 2021

250 000 € pour le CCRS
Le Centre communal d'action sociale (CCRS) a désormais son bureau et son personnel

94 460 € pour les bâtiments et équipements sportifs
Suite à l'audit réalisé avec les clubs sportifs et les associations usagères

1 151 969 € de charges de fonctionnement
Toutes les dépenses permettant de faire fonctionner la mairie au quotidien

3 222 446 € pour le personnel communal
Plus de 100 agents travaillent au service de la collectivité et des frouzinois

178 000 € pour l'école de musique
Le service unifié de l'école de musique réunit les communes de Frouzins, Seysses, Roques et Lamasquère.

91 880 € de subventions aux associations
En soutien à la vie associative particulièrement touchée par la crise sanitaire.

900 000 € d'emprunts
La Ville emprunte à long terme. Son nouveau endettement est 3 à 4 fois inférieur à la moyenne des communes dont la population est comparable (10 000 habitants)

44 550 € pour les espaces publics, jardins et zones de loisirs
De nouveaux aménagements pour nos espaces verts

30 000 € pour le budget participatif
Pour la première fois à Frouzins, le Conseil municipal a adopté la création d'un budget participatif. Chaque citoyen frouzinois pourra proposer un projet d'intérêt communal qui, s'il est retenu, sera réalisé par la Ville. Ainsi le citoyen se trouve au cœur de l'élaboration des politiques publiques. Née en 1989 à Porto Alegre au Brésil, cette innovation démocratique s'est diffusée à travers le monde sous des formes différentes. Les premières expériences françaises datent du début des années 2000.